



# CHARTRE DE L'ADHÉRENT

Le CIPA est un club associatif, et a à ce titre un fonctionnement très différent de celui des structures commerciales.

L'objectif du CIPA est de permettre à ses adhérents de pratiquer l'apnée le plus souvent possible, dans les meilleures conditions possibles, et au tarif le plus bas possible.

A la différence d'une structure commerciale donc, les adhérents ne viennent pas « consommer » un service, mais partager une passion en prenant soin les uns des autres et de leur structure.

Et pour que cela fonctionne, que le club perdure, se développe et s'améliore, la charge de l'activité doit être équitablement répartie, et il est essentiel que chacun participe en donnant de son temps et de son énergie au club !

C'est, en un mot, l'esprit du club : L'apnée est un sport d'équipe.

Cette participation peut revêtir plusieurs formes :

## **1. Implication dans la vie associative**

Plus les adhérents participent à la vie de l'association, plus celle-ci est dynamique et efficace. Ils peuvent contribuer notamment en :

- participant à l'Assemblée Générale annuelle,
- devenant membre du Conseil d'Administration pour participer aux réflexions, discussions et prises de décisions,
- soumettant des idées et initiatives et participant à leur réalisation,
- s'impliquant en tant que bénévole, apnéiste de sécurité ou juge sur le Nice Abyss Contest organisé tous les ans en juin, ou toute autre compétition profondeur ou piscine,
- ...

## **2. Formation**

Le passage des niveaux d'apnée a beaucoup d'intérêts, pour soi comme pour le club.

Ils apportent un contenu théorique qui permet de comprendre les enjeux physiques dans sa zone d'évolution, et des outils techniques pour progresser ; et ils reposent sur la formation à la sécurité, pour soi et ses partenaires.

L'autonomie facilite l'organisation des séances, et les compétences en matière de sécurité bénéficient à tous.

## **3. Participation au déroulement des sorties**

En aidant à préparer et à ranger le bateau, à remonter les câbles et le mouillage, et en contribuant à leur mesure aux sécurités (nous soulignons l'intérêt pour le club que les apnéistes s'y forment, par des niveaux d'apnée et/ou le RIFAA), les adhérents allègent la charge des encadrants et des apnéistes les plus investis, et leur permettent ainsi de profiter plus équitablement de leur propre séance.

Les adhérents formés sont ensuite invités à répéter régulièrement ces techniques de sécurité et à les enseigner aux autres adhérents.



# CHARTRE DE L'ADHÉRENT

Nous insistons sur le fait que les apnéistes qualifiés en sécurité n'ont pas à sacrifier leurs séances pour que les apnéistes "profonds" puissent performer. Chacun a la même légitimité à profiter de sa séance, et la même responsabilité à contribuer à son bon déroulement.

Le CIPA est fier d'être un club où tous les niveaux se côtoient, et où chacun partage sa passion pour l'apnée.

Les adhérents sont donc invités à partager leurs connaissances avec les apnéistes moins expérimentés, et à participer à les accompagner dans leur évolution.

En période de forte affluence, il est demandé de ne pas bloquer de places sur le site, et de les libérer au plus tôt en cas d'incapacité à participer à la sortie, afin de permettre au plus grand nombre de participer aux sorties.

Enfin, il est essentiel que le CIPA, par le biais de ses encadrants, soit au courant des incidents ou accidents qui peuvent survenir pendant les séances, pour accompagner les apnéistes dans leur récupération et pour garantir la responsabilité de l'association.

Les adhérents s'engagent donc à signaler à l'encadrant les incidents et accidents dont ils peuvent être victimes ou témoins (perte de contrôle moteur, syncope, barotraumatisme des oreilles ou des poumons, irritation de la gorge, crachats de sang, fatigue intense, essoufflement, ou tout autre évènement irrégulier).

Le CIPA appliquera des mesures d'exclusion temporaire ou définitive à l'encontre d'un apnéiste qui ne signalerait pas à l'encadrant un tel incident ou accident.

## **4. Apnéistes compétiteurs et « haut niveau »**

Le CIPA alloue un budget pour aider les compétiteurs à assumer les frais liés aux participations à des compétitions.

Ce budget est réparti équitablement entre les compétiteurs, l'aide étant limitée en tout état de cause à la moitié des dépenses engagées par le compétiteur, sur présentation de justificatif.

Pour y prétendre, les compétiteurs doivent être impliqués dans la vie du club, et s'engager à le représenter.

Par ailleurs, plus son niveau est élevé, plus l'apnéiste requiert de « ressources », en termes de logistique et d'énergie (mobilisation des encadrants par rapport au nombre de participants), parfois au détriment des autres pratiquants.

Il est donc important que les apnéistes « avancés » participent à la dynamique collective !

En mer, les apnéistes profonds (à partir de 60m) réaliseront des sécus pour les autres avant leur plongée, ou bien ils viendront sur une autre sortie s'acquitter de leur participation (sécurités aux apnéistes profonds et non-profonds, accompagnement des apnéistes débutants et intermédiaires, remontée des câbles etc...).

A défaut de participation équitable ou en cas de manque de volontaires pour assurer la sécurité, l'encadrant a la prérogative de modifier les programmes d'entraînement.

Également, l'apnéiste plongeant profond pourra soulager l'encadrant (et donc lui permettre d'être plus disponible pour les autres, voire-même de plonger pour lui-même) en organisant lui-même son "équipe" de sécurité (5 personnes formées au "protocole CIPA" : 1 personne au



## CHARTRE DE L'ADHÉRENT

sondeur, 1 autre au contrepoids, et 3 dans l'eau - surface / backup, 15m et 25m) avec validation de l'encadrant.

En piscine, les apnéistes « haut niveau » prendront soin de partager et de transmettre leur expertise aux autres apnéistes, par exemple en venant régulièrement à la piscine Fielding, ou en proposant des séances adaptées sur la « ligne 2 » à la piscine Jean Bouin, ou toute autre initiative qui leur semble créer du lien et de l'inspiration au sein de l'association.